



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

A53/INF.DOC./6
13 mai 2000

Situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, et assistance sanitaire à cette population

A la demande de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, le Directeur général a l'honneur de transmettre le rapport ci-joint à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé.

ANNEXE

**Etat de Palestine
Conseil suprême palestinien de la Santé
– Ministère palestinien de la Santé**

**SITUATION SANITAIRE DE LA POPULATION ARABE DANS LES
TERRITOIRES ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE,
ET ASSISTANCE SANITAIRE A CETTE POPULATION**

Rapport présenté à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé

Avril 2000

INTRODUCTION

Le peuple palestinien aspire depuis longtemps à occuper la place qui lui revient dans la communauté mondiale des peuples pacifiques, espérant que ce rêve se réalisera après de longues années d'injustices, d'inégalités et de privations, pour pouvoir exercer ses droits légitimes, garantis par les textes et accords internationaux.

Il avait l'espoir de voir s'instaurer dans toute la région une paix juste et globale qui déboucherait sur la libération, le rapatriement et la constitution de l'Etat palestinien, que l'avenir compenserait toutes ces années de souffrances, qu'il aurait accès aux droits qui lui étaient refusés depuis si longtemps et à la liberté et à l'indépendance, comme toutes les autres nations, et qu'enfin, après un siècle de lutte incessante, il pourrait consacrer tous ses efforts à l'amélioration du bien-être de la population, à la construction des institutions et à l'instauration de la santé et de la sécurité sociale et économique pour tous les Palestiniens.

Des efforts considérables ont été accomplis dans ce sens, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé et de nombreux organismes internationaux, ainsi qu'avec les ministères de la santé d'autres pays. La première étape a été la création du Conseil suprême palestinien de la Santé, qui a élaboré un plan national de santé complet portant sur la création d'établissements de santé et devant déboucher sur la création du Ministère de la Santé de l'Autorité nationale palestinienne, chargé de dispenser des services de santé au peuple palestinien.

Cependant, la poursuite de l'occupation israélienne et du bouclage imposé aux zones relevant de l'Autorité palestinienne, de l'oppression et de la brutalité ont entravé l'application du plan de santé national ainsi que d'autres activités dans le domaine du développement, de l'éducation et de la formation.

Avec la poursuite du processus de paix et la fin de la période de transition le 4 mai 1999, le peuple palestinien s'était préparé à déclarer l'indépendance de l'Etat palestinien en mai 1999, mais, pour préserver la paix, ses dirigeants ont été contraints de remettre à plus tard cette déclaration.

Le peuple palestinien demande une fois encore au monde entier de lui manifester sa solidarité et son appui afin qu'il puisse déclarer l'avènement de l'Etat palestinien et occuper la place qui lui revient parmi les peuples du monde épris de paix.

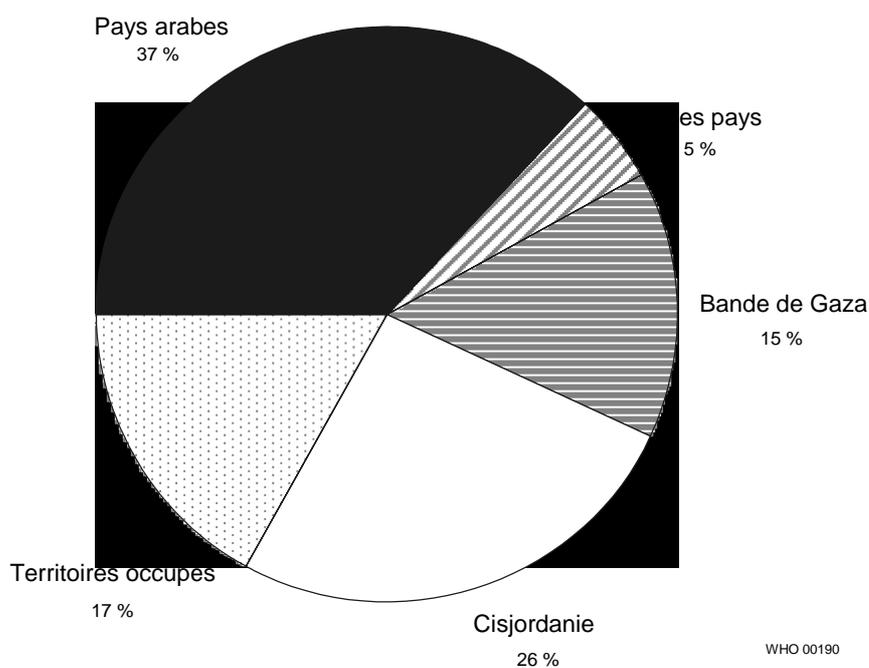
Dr Fathi Arafat
Président du Conseil suprême palestinien de la Santé
Président de la Société palestinienne du Croissant-Rouge

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

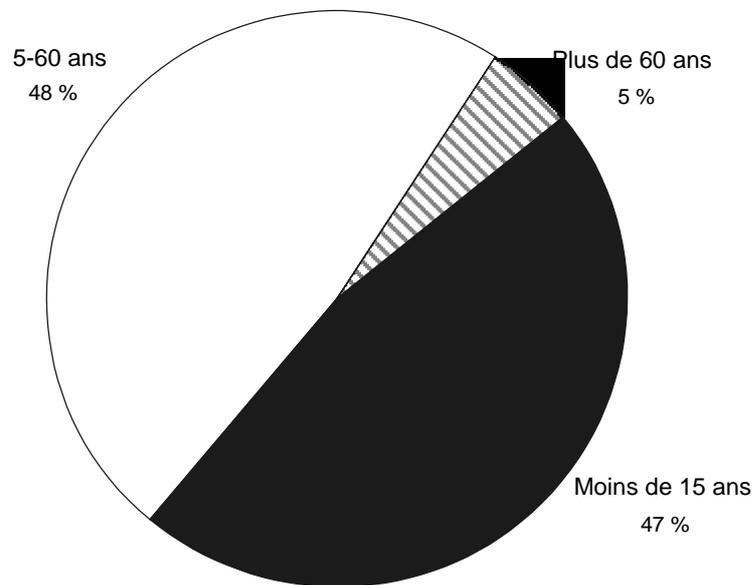
Population

En 1999, la population palestinienne comptait 7 317 493 personnes, dont 1 109 745 vivent dans la Bande de Gaza, où la densité de la population est de 3065 habitants au kilomètre carré, et 1 913 608 en Cisjordanie, où la densité est de 347 habitants au kilomètre carré. Mais, si l'on tient compte des zones étendues sur lesquelles sont installées des colonies juives, la densité de la population est beaucoup plus élevée. Près de 1 200 000 Palestiniens vivent dans les territoires occupés en 1948, le reste de la population, soit 3 094 140 personnes, vivant hors des territoires palestiniens, dans la diaspora, et étant dispersées dans divers pays, arabes ou non.

Répartition de la population palestinienne (1998)



La société palestinienne est une société jeune. Le pourcentage des moins de 15 ans en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza est de 47 %, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 5 %, ce qui signifie que 48 % de la population a entre 15 et 60 ans. La base de la pyramide des âges est large, comme dans la plupart des pays en développement.



WHO 00191

Environ 50 % de la population vit dans des familles comptant en moyenne 6,9 personnes et 91 % de ces familles habitent des maisons surpeuplées (2,1 personnes par pièce). Près de 14,6 % des foyers doivent faire face toutes les semaines à des pénuries d'eau. Les foyers reliés au réseau d'assainissement public représentent seulement 31,7 %, ce qui nuit à la santé publique et favorise la propagation de maladies parasitaires et d'épidémies. L'occupation israélienne est la première responsable de ces pénuries d'eau et du fait que les habitations ne sont pas reliées au réseau d'assainissement public. Les colonies israéliennes contrôlent de nombreuses sources d'eau souterraines et empêchent la construction d'un réseau d'égouts, surtout dans la zone côtière de la Bande de Gaza.

La société palestinienne se répartit en deux grandes catégories : les réfugiés – l'un des problèmes les plus importants à résoudre lors des négociations finales – et les autres. Les réfugiés constituent 73 % de la population de la Bande de Gaza et 42 % en Cisjordanie, selon le dernier recensement effectué en 1999 par l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les autres sont dispersés dans divers pays, arabes notamment.

Education

Les Palestiniens attachent une grande importance à l'éducation qu'ils considèrent comme un atout réel et durable, étant donné qu'ils ont perdu et perdent encore leurs biens et leurs terres du fait de l'agression et de la confiscation de terres par les autorités d'occupation. Le taux de scolarisation des enfants de 10 ans se situe à 84,3 % et près de 85,1 % des enfants de 6 à 17 ans vont à l'école régulièrement.

Naissances

Le taux de natalité dans les territoires relevant de l'Autorité nationale était de 34,5 pour 1000 en 1999, soit l'un des plus élevés du monde. Le plus grand nombre de naissances a été enregistré à Gaza et le plus faible à Jéricho.

Fécondité

Le taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) est en baisse constante. En 1994, il était de 7,4 en moyenne, en 1999 de 5,5. Le taux de fécondité le plus élevé est celui des femmes de 25 à 29 ans ; par le passé, le taux le plus élevé était enregistré chez les femmes âgées de 20 à 24 ans. En ce qui concerne le niveau d'instruction des mères, les femmes ayant la fécondité la plus élevée sont celles qui ont suivi des études secondaires.

Croissance de la population

Le taux de croissance de la population est également en baisse constante. En 1995, il était de 6 %, mais, en 1999, il n'est que de 4,1 %.

Mortalité

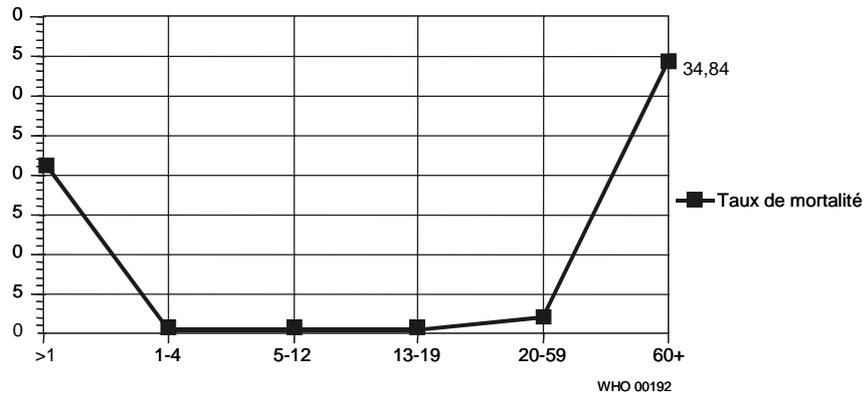
Le taux de mortalité annuel baisse dans les territoires palestiniens. En 1997, il était de 3,5 pour 1000 ; en 1999, il est tombé à 3,3 pour 1000. Cette tendance touche tous les groupes d'âge. La mortalité infantile était de 22,1 pour 1000 en 1999, contre 31,7 pour 1000 en 1992. Parmi les enfants de 1 à 5 ans, elle était de 0,79 pour 1000 et, chez les enfants de 5 à 12 ans, de 0,4 pour 1000. La mortalité des adolescents de 13 à 19 ans était de 0,44 pour 1000, contre 2,17 pour 1000 parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans. Pour les personnes de plus de 60 ans, les taux de mortalité étaient de 34,84 pour 1000, le taux le plus élevé. La principale cause de mortalité infantile est la prématurité, avec 18,1 %, suivie par les malformations congénitales et les maladies respiratoires, imputables à la faiblesse des infrastructures économiques et sociales et à la pollution de l'environnement en général.

Les malformations congénitales sont la principale cause de mortalité chez les enfants de moins de 4 ans, touchant près de 16,6 % d'entre eux, suivies des accidents de la route, des intoxications et autres traumatismes.

Parmi les enfants de 5 à 12 ans, les accidents de la circulation sont la principale cause de décès, représentant 13,2 % de la mortalité, suivis par le cancer, les maladies respiratoires et les cardiopathies.

Chez les personnes de moins de 60 ans, le cancer est la principale cause de mortalité, représentant 13,7 % des décès, suivi des troubles du système nerveux (11,6 %) et les maladies cardio-vasculaires (7,8 %).

Enfin, dans le groupe d'âge des plus de 60 ans, les maladies du système nerveux sont la principale cause de décès, représentant 12,7 % des décès, suivies par les cancers (11,2 %) et les cardiopathies (8,7 %).



Prévalence des maladies en Palestine

L'insuffisance pondérale à la naissance touche environ 8 % des nouveau-nés, la malnutrition 15,5 % des enfants, la pneumonie touchant 465 enfants pour 100 000, et la grippe et les maladies diarrhéiques près de 67 pour 100 000.

Les maladies infectieuses telles que la tuberculose, l'hépatite virale (A, B et C), la brucellose, la typhoïde et la conjonctivite d'origine virale sont les plus répandues. Dans la Bande de Gaza, la méningite virale a été diagnostiquée chez 12,7 habitants sur 100 000. Les maladies parasitaires les plus communes sont les maladies à *Entamoeba*, *Giardia* et *Escherichia*, avec une prévalence de 224, 136 et 34,3 cas pour 100 000 habitants respectivement.

Ces chiffres montrent bien la gravité de la dégradation de l'environnement, notamment en ce qui concerne le ramassage et la gestion des déchets solides, ainsi que les réseaux d'égouts, totalement inexistant dans de nombreuses zones, sans parler de la pollution de l'eau de boisson, de sa salinité excessive, surtout dans le centre et le sud de Gaza, et de l'insuffisance de l'approvisionnement en eau dans nombre de bourgs et villages palestiniens.

VIOLATIONS ISRAËLIENNES

La vie du peuple palestinien, notamment sur le plan sanitaire, est rendue plus difficile par les pratiques et violations des droits fondamentaux auxquelles se livrent les Israéliens, surtout du droit à la vie et au traitement médical : la terre des Palestiniens leur est confisquée de force, ils sont expulsés, déplacés et privés du droit à l'éducation et à une vie décente.

En 1999, les forces d'occupation ont continué à violer le droit des Palestiniens à la vie : 17 civils palestiniens, âgés de 12 à 72 ans, ont été tués, 15 sur la Rive occidentale et 2 dans la Bande de Gaza. Onze de ces personnes ont été tuées par balles par l'armée israélienne, 2 ont sauté sur des mines posées par cette même armée, 2 sont mortes dans des prisons israéliennes et une a été tuée par les forces spéciales israéliennes. Les plus graves de ces incidents ont lieu lorsque les manifestations pacifiques de citoyens palestiniens contre la destruction de leurs maisons et la confiscation de leurs terres et de leurs habitations sont réprimées dans la violence par les troupes d'occupation ; ces confrontations font souvent des morts parce que les forces israéliennes tirent au hasard et à bout portant sur les manifestants avec des balles réelles ou en caoutchouc alors que leur vie n'est en aucun cas menacée. Les forces spéciales « arabisées » continuent également à tuer des civils palestiniens de sang-froid et au mépris des lois. Leurs dernières

victimes sont Eyad Al-Battat et Nader Masalmeh de la ville de Beit Awa, dans la province d'Hébron. S'il y a eu moins de martyrs civils en 1999 que les années précédentes, cela n'est pas dû à l'abandon de la politique qui consiste à tuer ou faire tuer des Palestiniens, mais au retrait des forces israéliennes de vastes territoires situés dans des zones palestiniennes fortement peuplées, de sorte qu'il y a eu moins de confrontations directes et d'accrochages entre les Palestiniens et les forces d'occupation et les colons.

Israël ne prend jamais de mesures sévères à l'encontre de ces meurtriers, qu'il s'agisse de soldats, de colons ou de gardiens de prison, mais justifie toujours leurs actes en invoquant comme prétexte l'autodéfense ou l'exposition à un danger mortel.

Dans le domaine de la santé, Israël a poursuivi sa politique qui consiste à fermer et à boucler les zones palestiniennes, refusant ainsi aux citoyens palestiniens le droit à la santé. A cause du maintien de la séparation géographique de la Rive occidentale, de Gaza et de la ville de Jérusalem, les malades n'ont pu avoir accès aux établissements et services de santé situés en dehors de leur zone de résidence. La négligence dont Israël fait délibérément preuve vis-à-vis du secteur de la santé dans les territoires occupés et la restriction à la liberté de circulation, notamment vers Jérusalem, ont empêché les Palestiniens d'exercer leur droit à la santé. C'est ce qui arrive quotidiennement aux habitants de Jérusalem qui vont travailler ou vivre dans d'autres parties de la Rive occidentale et dont la carte d'identité est confisquée : ils se voient privés du droit à la santé et interdire l'accès aux établissements de santé sous prétexte qu'ils n'ont plus le statut de résidents de Jérusalem. Les autorités israéliennes font d'autres difficultés dans le but de retarder les ambulances qui transportent des personnes dans un état critique vers les villes voisines. L'attente dure des heures, les malades sont extraits de force des véhicules, soumis, au péril de leur vie, à une inspection et à une fouille prolongées et humiliantes, surtout à la traversée du Pont Allenby. Les autorités israéliennes retardent également délibérément l'octroi de permis au personnel du Ministère de la Santé ainsi que le transport de médicaments entre la Rive occidentale et la Bande de Gaza, ce qui perturbe gravement le fonctionnement des centres de santé. Il est donc urgent de confier la responsabilité de la santé de la population de Jérusalem-Est au Ministère de la Santé palestinien afin de mettre un terme à la souffrance des personnes concernées et de supprimer les obstacles dressés de façon totalement injustifiée par le Ministère de la Santé israélien pour empêcher l'application des mesures prises par le Ministère de la Santé palestinien concernant les médicaments et le matériel médical, qui répondent à un besoin urgent. Une telle démarche renforcerait la coopération et la coordination entre les Ministères de la Santé palestinien et israélien.

En ce qui concerne le droit à la liberté, Israël détient toujours des prisonniers palestiniens dans des prisons situées en dehors de leur lieu de résidence, en violation de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève. Il y a plus de 1700 prisonniers politiques palestiniens et arabes dans 10 prisons centrales et centres d'interrogatoire ; 18 de ces prisonniers ont moins de 18 ans et plus de 250 sont des personnes âgées souffrant d'affections diverses. Il y a 14 détenus pour raisons administratives et 9 prisonniers mis au secret.

La démolition des maisons continue à la même cadence. Dans un document intitulé « Israël et les territoires occupés », Amnesty International affirme que, depuis 1987, Israël a détruit pas moins de 2650 foyers palestiniens sur la Rive occidentale, provoquant ainsi le déplacement de 16 700 personnes, dont 7300 enfants, et causant de profonds traumatismes.

La politique de confiscation des terres et d'établissement de colonies sur des terres palestiniennes après l'expulsion de leurs habitants a été poursuivie par les Gouvernements israéliens successifs, y compris par le Gouvernement en place, en violation de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève. Vingt-deux nouvelles minicolonies ont été construites sur initiative privée en 1999 et deux nouvelles

colonies sous les auspices des pouvoirs publics : « Harezhav » sur des terres appartenant aux villages de Kafr Eddik et de Deir Ballut dans la province de Selfit, et « Ma'ali Modain » sur des terres appartenant au village de Shebtin, au nord-ouest de Ramallah. Mille cent vingt-neuf dounams ont été confisqués pour construire des rocadés ainsi que 9980 dounams dans la partie méridionale de la Rive occidentale pour créer des centres industriels, en plus des terres confisquées pour « raisons de sécurité et d'ordre militaire ».

Les troupes israéliennes violent quotidiennement le droit au travail aux barrages routiers. En 1999, le travailleur Ala'a Abu Sharkh a été tué à un barrage militaire près de Al-Zahiriya ; Afif Abu As'aad, du village d'Ethna, et Khaled Darameh, du village de Jamala, dans la province de Ramallah, ont été grièvement blessés par les troupes d'occupation alors qu'ils se rendaient à leur travail. Les attaques contre les travailleurs sont quotidiennes aux points de contrôle militaire et aux points d'accès à la Ligne verte.

Comme les années précédentes, il y a eu en 1999 des violations dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement, notamment la confiscation de terres arables et de pâturages d'où de nombreux Palestiniens tirent leur subsistance. D'innombrables arbres fruitiers ont été déracinés et de grandes zones de terres arables brûlées.

Les habitants de 70 villages ont été avertis qu'ils devaient évacuer des milliers de dounams de terres agricoles pour la construction de colonies ou de postes militaires, dont près de 1200 dounams dans le village de Tobas, sur la Rive occidentale. Les dégâts causés à l'environnement par les institutions israéliennes vont croissant : déchets industriels, résidus du concassage des roches, eaux usées des colonies qui contaminent le sol, dégâts causés aux cultures, réduction des aires de pâturage, substances dangereuses pour la santé et pollution de l'air, avec de graves conséquences sur la santé des populations voisines des zones qui servent de décharges.

Les violations du droit à l'éducation se sont poursuivies en 1999 par des raids incessants sur les écoles, la détention de nombreux étudiants, enseignants et universitaires, des raids contre les résidences universitaires, l'arrestation de quelque 250 étudiants et l'incendie de foyers d'étudiantes à Jérusalem pour empêcher celles-ci de poursuivre leurs études universitaires.

LE SYSTEME DE SANTE

Le Ministère palestinien de la Santé est le principal dispensateur de services de santé au peuple palestinien dans les zones relevant de l'Autorité nationale. En coopération avec d'autres dispensateurs de services, il organise et offre tous les services de prévention, de diagnostic, de traitement et de réadaptation.

L'UNRWA occupe le deuxième rang en tant que dispensateur de services, car il offre des services de soins de santé primaires et des services préventifs dans les camps de réfugiés de diverses régions de Palestine, outre le fait qu'il couvre les coûts des soins secondaires dans les hôpitaux palestiniens. Il a besoin d'un soutien accru qui lui permettrait de continuer à fournir les services de santé voulus aux réfugiés des camps de diverses zones.

Les organisations du secteur privé, public et non gouvernemental ainsi que les institutions internationales jouent un rôle moindre dans la fourniture des services de santé, surtout dans la Bande de Gaza, et dispensent essentiellement des services diagnostiques et curatifs.

Malgré des difficultés et obstacles énormes, le Ministère palestinien de la Santé continue, en coopération avec la Société du Croissant-Rouge palestinien et les organisations non gouvernementales, de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le traitement des malades et des victimes des confrontations quotidiennes avec les forces d'occupation à mesure qu'il met en place de nouveaux établissements de santé, développe les installations existantes et leur fournit le matériel médical dont ils ont manqué pendant l'occupation. Il s'efforce de mettre en valeur les ressources humaines et d'accroître le nombre des personnels de santé en organisant des stages d'étude et des cours de formation, en accordant des bourses à l'étranger et en s'efforçant, par ailleurs, de répondre aux besoins croissants dans le domaine de la santé et de fournir des services de santé perfectionnés et plus complets.

ETABLISSEMENTS DE SANTE

Soins de santé primaires

Le Ministère de la Santé gère et fait fonctionner 300 centres de santé primaires en Cisjordanie et 39 dans la Bande de Gaza, lesquels fournissent tous des services préventifs, diagnostiques et curatifs, y compris la vaccination contre les maladies transmissibles, les soins prénatals complets outre les services de maternité et la fourniture d'une supplémentation. Les grossesses à risque sont prises en charge tout au long de la grossesse et de la période postnatale, et ce gratuitement. Le Ministère couvre également les dépenses liées au suivi, au traitement et à l'accouchement. Il collabore de ce fait, comme dans les campagnes de vaccination, avec les dispensaires de l'UNRWA qui fournit les vaccins que le Ministère a achetés. Un certain nombre de ces centres disposent également de services de radiologie, de laboratoires médicaux et de pharmacies. Ils procurent des services pratiquement gratuits aux citoyens dotés d'une assurance-maladie et les malades couvrent seulement une petite partie des dépenses engagées. Les enfants de moins de 3 ans ont droit aux soins médicaux gratuits et sont exemptés des primes d'assurance.

Hôpitaux

Le Ministère de la Santé gère également plusieurs hôpitaux publics et spécialisés en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. En Cisjordanie, il existe 8 hôpitaux publics et un hôpital psychiatrique dotés d'une capacité totale de 1098 lits, c'est-à-dire un lit pour 957 personnes. Dans la Bande de Gaza, il y a 4 hôpitaux publics et un hôpital psychiatrique offrant une capacité totale de 1058 lits, c'est-à-dire 1 pour 880 personnes. Le nombre de lits est bien inférieur aux besoins de la population, ce qui entraîne un surpeuplement et une charge de travail plus importante. Le secteur privé a permis dans une large mesure de soulager cette charge. En Cisjordanie, il existe 28 hôpitaux nationaux, publics, bénévoles et privés dotés d'une capacité de 1163 lits. Dans la Bande de Gaza, le nombre d'établissements existants du secteur privé s'est accru de 7 hôpitaux, d'une capacité de 246 lits. Toutefois, la pénurie des soins hospitaliers demeure aiguë et le Ministère de la Santé met sur pied divers projets pour remédier à la situation, y compris l'élargissement et la modernisation de plusieurs hôpitaux tels que ceux de Jéricho, de Djénine et de Tulkarem en Cisjordanie et de l'Hôpital Nasser/Khan Younis dans la Bande de Gaza. Les travaux se poursuivent en vue de l'ouverture de l'Hôpital européen, d'une capacité de 260 lits, dans la partie méridionale de la Bande.

Les hôpitaux autres que publics comprennent ceux de la Société du Croissant-Rouge dans la plupart des villes palestiniennes, ainsi que les Hôpitaux Al-Maqased à Jérusalem, Kalkilya de l'UNRWA, Al-Ahli Al-Araby et Al-Awda, et Amis des Patients à Gaza.

Soins de santé de pointe

Se trouvant dans l'obligation d'orienter des malades vers des établissements de santé à l'étranger, car les services médicaux n'existaient pas sur le plan local, notamment pour la chirurgie cardiaque, cérébrale et neurologique ainsi que le cancer, le Ministère de la Santé a dû couvrir le coût exorbitant de ces recours, en plus du fait d'avoir à fournir des services localement.

Mise en valeur des ressources humaines

La mise en valeur des ressources humaines est au premier rang des priorités du Ministère de la Santé qui souhaite atteindre un objectif extrêmement important : former suffisamment de personnels pour fournir des services de santé de grande qualité et leur donner les compétences ou spécialisations nécessaires dans diverses parties du pays. Convaincu que l'investissement dans les ressources humaines est le meilleur qui soit et le plus durable, le Ministère a mis en place un département chargé de la mise en valeur des ressources humaines. Les travaux de ce département se sont élargis et couvrent maintenant, outre le personnel du Ministère de la Santé, les personnes travaillant pour les institutions privées ; le Ministère a conclu des accords avec des partenaires extérieurs pour renforcer la structure du département et profiter de l'expérience acquise par d'autres dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines en Palestine. Les activités du département pour l'année en cours comprennent des études couvrant une grande variété de domaines médicaux tels que les soins intensifs, les maladies cardiaques chez l'enfant, l'utilisation de spéculums en chirurgie, la pharmacie, les laboratoires, la formation au secrétariat médical et l'informatique. Deux écoles de soins infirmiers ont été créées à Ramallah et à Gaza, et une école de santé publique apte à délivrer des diplômes de maîtrise a été mise en place à Gaza.

Education et promotion de la santé

Le principal objectif de ce programme est d'entreprendre la planification et la mise en oeuvre des activités de promotion de la santé et d'éducation sanitaire dans la communauté. Un département a été créé à cette fin et est devenu une source importante de matériels d'éducation sanitaire et de diffusion de l'information sanitaire ; il prépare également des programmes destinés à être diffusés par les divers médias afin de sensibiliser la communauté aux questions de santé, notamment en ce qui concerne la santé maternelle et infantile. Ce département a mis en oeuvre le programme européen et un programme financé par les Nations Unies visant à diffuser les connaissances en matière de santé génésique et de planification familiale, à former les enseignants pour en faire des éducateurs sanitaires, à former la communauté, à mettre en place une base de données pour suivre le comportement de l'enfant à l'école et à distribuer un certain nombre de publications pour sensibiliser le public aux questions de santé.

Programme de santé mentale

Ce programme fournit des services de formation et d'éducation afin de mettre en valeur les ressources humaines nécessaires dans le domaine de la santé mentale en Palestine. Il offre également des services curatifs au niveau communautaire ainsi que dans les hôpitaux. Deux centres dispensant des services de santé mentale au niveau communautaire ont été créés afin de s'occuper des milliers de prisonniers, d'ex-prisonniers, de leur famille et de leurs enfants, qui ont subi des chocs traumatiques et l'oppression sous l'occupation. La recherche en santé entre également dans le cadre de ce programme.

Le Ministère finance également le développement de nombreux programmes de santé tels que la santé de la femme, la planification familiale, l'hygiène de l'environnement, la santé à l'école, la santé bucco-dentaire et les laboratoires médicaux. Il s'efforce également d'élargir la couverture par les systèmes d'assurance-maladie, qui comprennent maintenant 52,5 % de la population de la Bande de Gaza et environ 40 % de la population de la Rive occidentale.

Elaboré par

le Département Information et Statistiques
Ministère palestinien de la Santé

CONCLUSION

Malgré le manque de ressources financières, la faiblesse de l'infrastructure léguée par les autorités d'occupation, l'absence de systèmes d'assainissement, surtout dans les villages et les camps de réfugiés, outre l'augmentation de la salinité et la pollution de l'eau potable ainsi que l'épuisement de ressources naturelles limitées du fait de la colonisation dans les territoires palestiniens, les indicateurs sanitaires se sont améliorés au cours des cinq dernières années depuis que l'Autorité nationale a pris le contrôle des territoires libérés. Les taux de mortalité, et notamment de la mortalité infanto-juvénile et de la mortalité maternelle durant la période périnatale, ont décliné dans tous les groupes d'âge. La couverture vaccinale des enfants contre les sept maladies cibles, recommandée par l'OMS, a augmenté pour atteindre près de 95 % (diphtérie, poliomyélite, coqueluche, tétanos, rougeole et tuberculose [sic]). Le Ministère de la Santé couvre le coût élevé des campagnes de vaccination dans les deux centres relevant du Ministère et les centres de l'UNRWA. Le projet visant à améliorer et à suivre la qualité des services de santé a été extrêmement utile. Il donne déjà des résultats, comme on peut le voir d'après l'amélioration des services offerts au peuple palestinien. Plusieurs organisations internationales et pays ont fourni un soutien et une assistance en ce qui concerne la fourniture de services de santé de base et la prévention de la maladie. Toutefois, cette assistance a été souvent entravée par les mesures israéliennes qui ont encore alourdi l'énorme fardeau pesant sur le système de santé, et par la propagation des infections et des incapacités chez les Palestiniens.

On ne peut par conséquent améliorer l'état de santé du peuple palestinien sans mettre fin à l'occupation, accorder à celui-ci le droit légitime de créer son propre Etat et d'acquérir la souveraineté sur le terrain et les ressources naturelles, et lui permettre de circuler librement dans toutes les régions du pays et d'avoir accès aux pays du monde entier.

Le peuple palestinien appelle tous les pays du monde à le soutenir, car il aspire à exercer ses droits et à atteindre les objectifs de l'Organisation mondiale de la Santé.

= = =